

ILE SAINTE-MARGUERITE

CONCESSION D'UTILISATION DES DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

NOTE DE PRESENTATION DES OUVRAGES

1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

La concession d'utilisation des dépendances du Domaine Public Maritime (D.P.M.) des ouvrages d'accostage sur l'île Sainte Marguerite arrive à échéance le 31 décembre 2018 et doit faire l'objet d'une demande de renouvellement.

La concession initiale de 1990 portait sur 9 ouvrages occupant une superficie de 1 411 m² définie comme suit :

- ouvrage n°1 – appontement du pavillon de la chasse renommé base Florence Arthaud – emprise 60 m² ;
- ouvrage n°2 – appontement du service des îles – emprise 424 m² ;
- ouvrage n°3 – appontement Saint Anne – emprise 365 m² ;
- ouvrage n°4 – appontement de la commune – emprise 126 m² ;
- ouvrage n°5 – appontement des Lentisques – emprise 38 m² ;
- ouvrage n°6 – appontement de la douane – emprise 53 m² ;
- ouvrage n°7 – appontement du chantier naval – emprise 222 m² ;
- ouvrage n°8 – appontement de la Guérite – emprise 73 m² ;
- ouvrage n°9 – débarcadère du Grand Jardin - emprise 50 m².

Cette note a pour objet la présentation des ouvrages qui seront à intégrer dans la demande de renouvellement de la concession.

2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1.1 - Ouvrage n°1 – Base Florence Arthaud

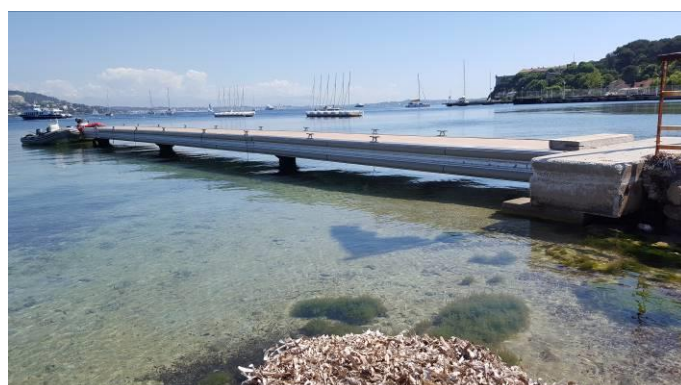
Appontement de la base Florence Arthaud, utilisé par Cannes jeunesse pour l'Ecole de voile.

Ponton réhabilité en 2008 qui ne nécessite pas de travaux dans l'immédiat.

Longueur : supérieur à 24 m

Largeur : environ 2 m

⇒ emprise sur D.P.M. : 67 m²



2.1.2 - Ouvrage n°2 du service des îles

Appontement du service des îles utilisé pour le débarquement et l'embarquement des passagers des navettes de transport côtier.

Le ponton actuel fait environ 60,6 mètres de long et 3,8 mètres de large et son arase se situe à +1.20 mNGF en moyenne. Il comporte quatre travées de 14 mètres linéaires chacune.

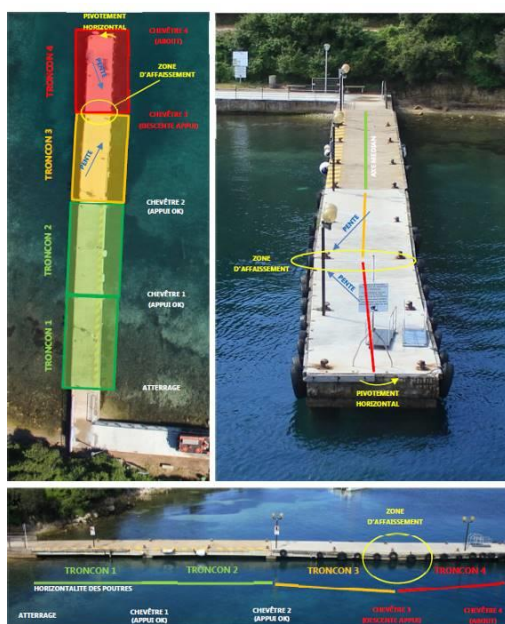
Ce ponton présente de nombreux défauts structurels de vieillissement :

- déplacement du 4^{ème} tronçon qui a pivoté d'est en ouest ;
- affaissement au niveau de l'appui du 3^{ème} chevêtre ;
- chevêtres, poutres et entretoises présentent des fissures et fractures avec des aciers corrodés.

Compte tenu de l'état préoccupant de cet ouvrage, son accès a été interdit et un ponton flottant provisoire a été mis en place en mai 2018, pour assurer les opérations d'embarquement et de débarquement de passagers en toute sécurité.

La démolition complète et reconstruction de ce ponton sont programmées pour l'intersaison 2021-2022, sous réserve des résultats du diagnostic d'archéologie préventive prescrit par le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (« DRASSM »), par un arrêté ministériel en date du 10 octobre 2019 modifié le 21 octobre 2019.

Afin de permettre la réalisation de ce diagnostic en novembre 2020, il a été nécessaire de procéder, dans un premier temps, à la démolition partielle du ponton n°2 en fin d'année 2020. Ce ponton ne pourra être reconstruit avant la saison estivale 2021. De ce fait, une solution alternative, permettant le maintien de l'exploitation durant la saison estivale 2021, est prévue par la Ville de Cannes. Elle consiste, en l'installation d'un ponton flottant provisoire, d'une superficie équivalente au ponton actuel.

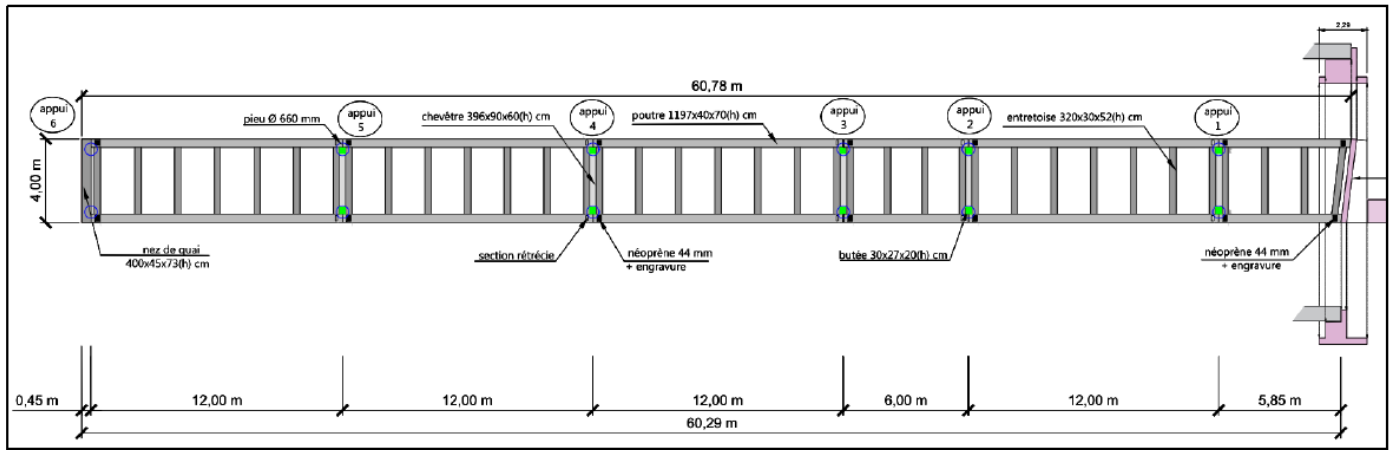


Caractéristiques du futur ponton :

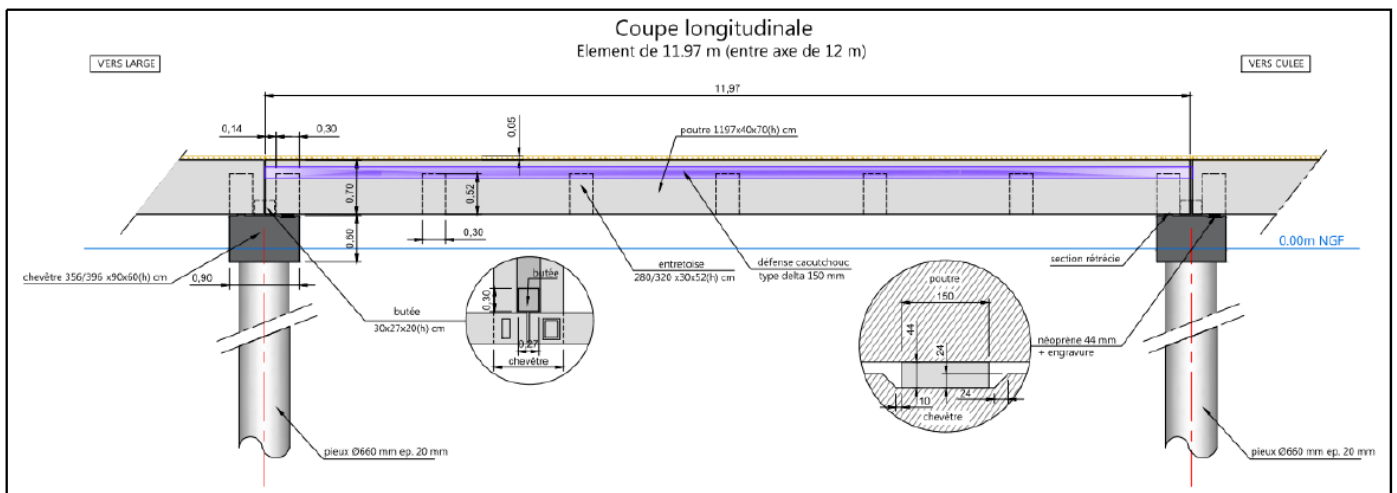
- démolition complète et reconstruction ;
- fondations sur pieux forés Ø 660 mm / épaisseur 20 mm ;
- 4 travées de 12 m et 2 travées de 6m (modification des appuis et longueur de travées pour éviter un herbier de posidonie) ;
- longueur de l'ouvrage : 60.50 m ;
- largeur de l'ouvrage : 4 m ;
- côte d'arase à +1.20NGF ;
- platelage bois ;
- défenses latérales et bollards.

⇒ emprise sur D.P.M. actuelle : 232 m² ;

⇒ emprise sur D.P.M. projetée : 242 m².



Vue en plan ponton 2



Coupe type ponton 2

2.1.3 - Ouvrage n°3 – Saint Anne

L'appontement Saint-Anne est utilisé sur son côté Ouest pour le débarquement et l'embarquement des passagers des navettes de transport côtier et sur son côté Est pour l'amarrage des plaisanciers.

Le ponton actuel fait environ 95 mètres de long et 3,6 mètres de large (hors défenses) et son arase se situe à +1.20 mNGF en moyenne. Il comporte huit travées, une de 10 mètres de longueur et les sept suivantes de 12 mètres. Son état présente de nombreux défauts structurels de vieillissement (bétons fissurés et aciers corrodés).

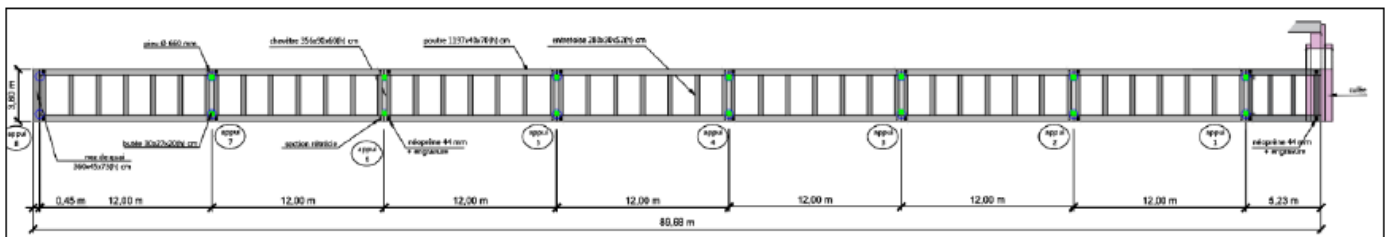
La démolition complète et la reconstruction de ce ponton sont programmées pour l'intersaison 2022-2023.



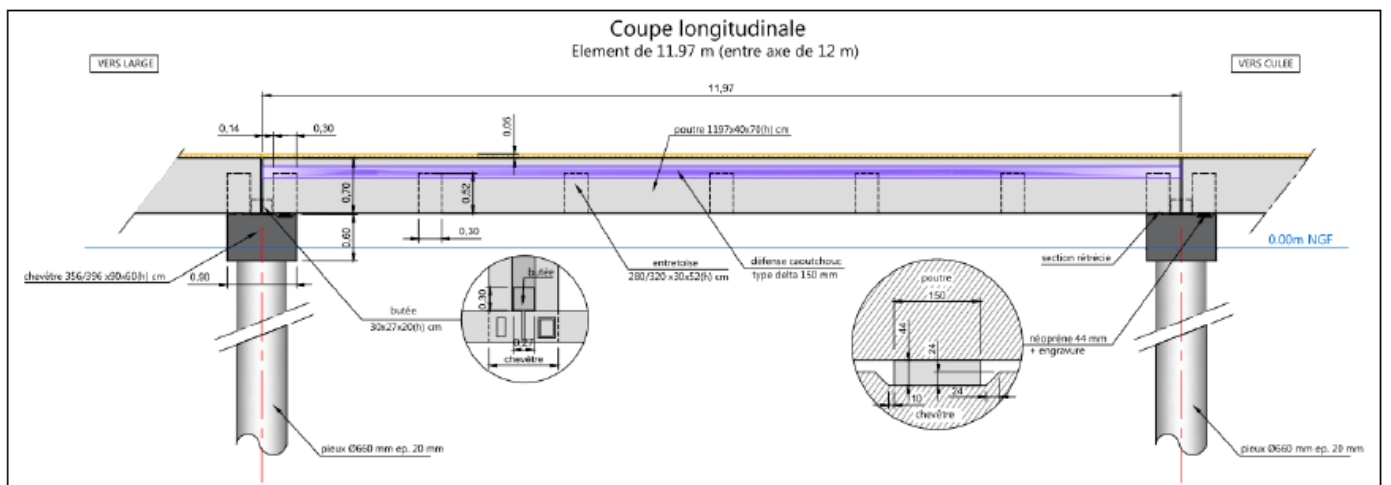
Caractéristiques du futur ponton :

- démolition complète et reconstruction ;
- fondations sur pieux forés Ø 660mm / épaisseur 20mm ;
- 7 travées de 12m et 1 travée de 5m ;
- longueur de l'ouvrage : 89.60 m ;
- largeur de l'ouvrage : 3.60 m ;
- côte d'arase à +1.20NGF ;
- platelage bois ;
- défenses latérales et bollards.

- ⇒ emprise sur D.P.M. actuelle : 345 m² ;
- ⇒ emprise sur D.P.M. projetée : 323 m².



Vue en plan ponton 3



Coupe type ponton 3

2.1.4 - Débarcadère véhicule :

Le débarcadère pour véhicule est accolé au ponton 3. Les aciers et béton de la dalle montrent un état de corrosion avancée voire de ruine provoquant la chute d'éléments de béton. L'état de l'ouvrage est préoccupant et nécessite une reprise totale.

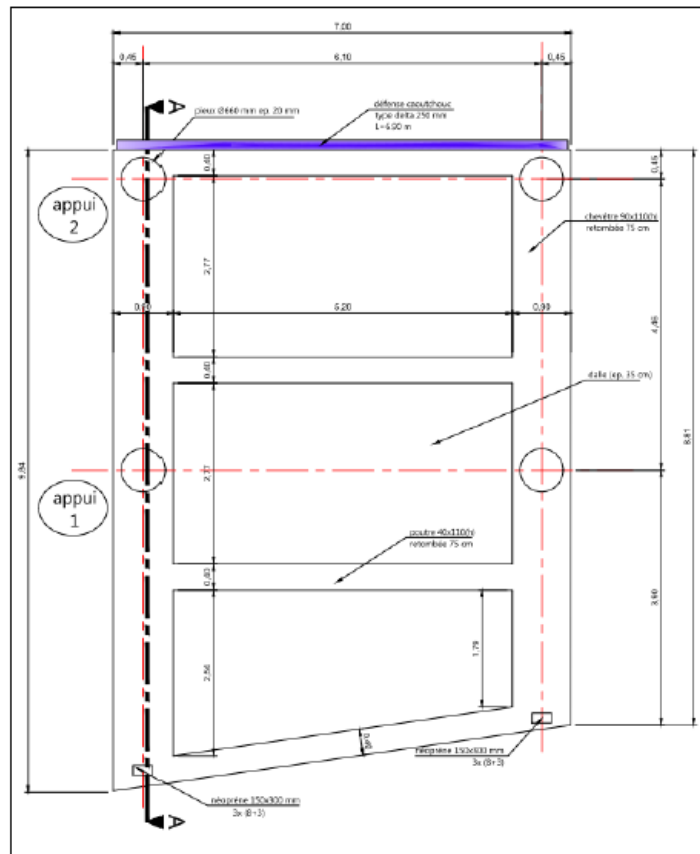
La démolition complète et la reconstruction de ce débarcadère sont programmées pour l'intersaison 2022-2023.



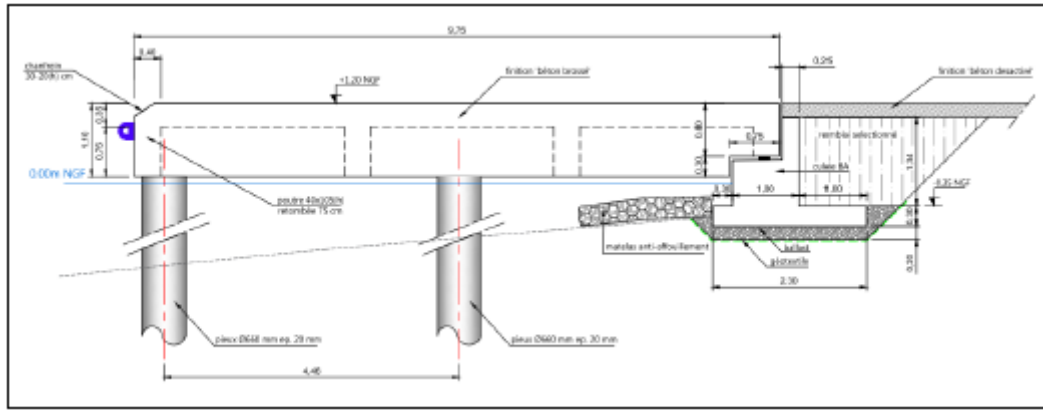
Caractéristiques du futur ouvrage :

- démolition complète et reconstruction ;
- fondations sur 4 pieux forés Ø 660mm / épaisseur 20mm ;
- dalle en béton armé de 35 cm ;
- longueur : 9.80 m avec angle de 8° côté atterrage ;
- largeur : 7 m ;
- côte d'arase à +1.20NGF ;
- béton désactivé ;
- défenses caoutchouc et bollards.

- ⇒ emprise sur D.P.M. actuelle : 46 m² ;
- ⇒ emprise sur D.P.M. projetée : 70 m².



Vue en plan débarcadère

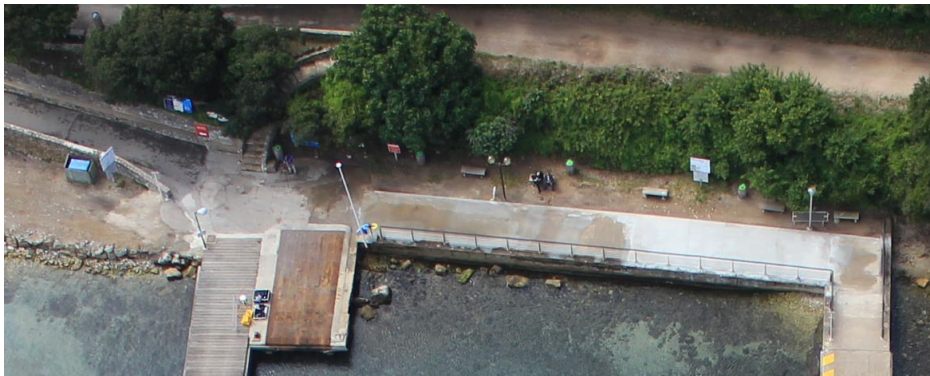


Coupe type débarcadère

2.1.5 - Quai d'accueil :

Le quai d'accueil est situé entre le débarcadère véhicule et le ponton 2. La dalle présente des affaissements engendrés par la perte de fine. Le mur de soutènement accuse un affouillement profond ainsi que des fissures.

La démolition complète et la reconstruction du quai d'accueil sont programmées pour l'intersaison 2021-2022.



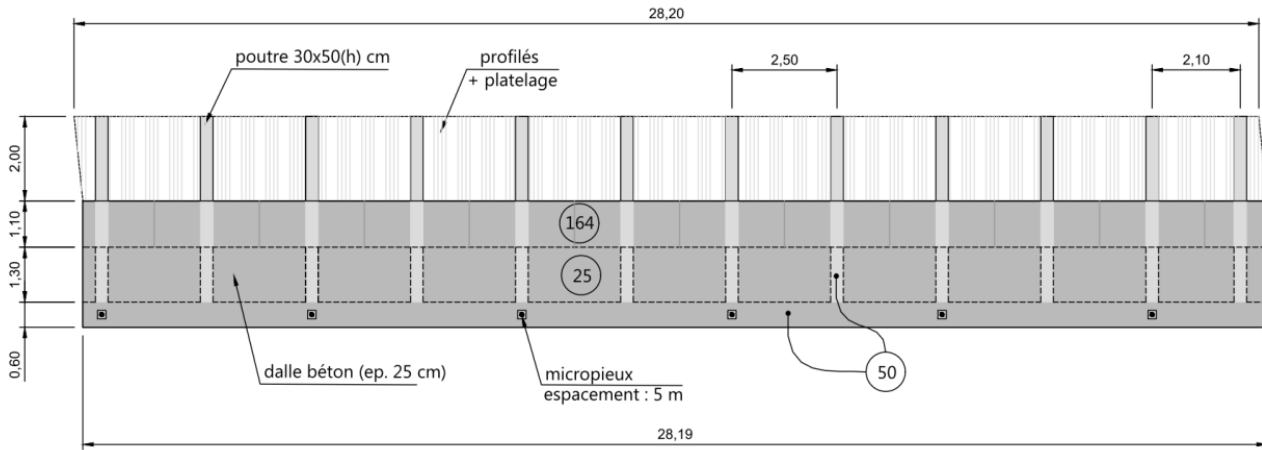
Caractéristiques du futur ouvrage :

Le quai d'accueil sera un quai plein constitué d'éléments préfabriqués selon le principe de construction d'un quai poids. Son emprise au sol sera conservée. Le revêtement sera en béton désactivé.

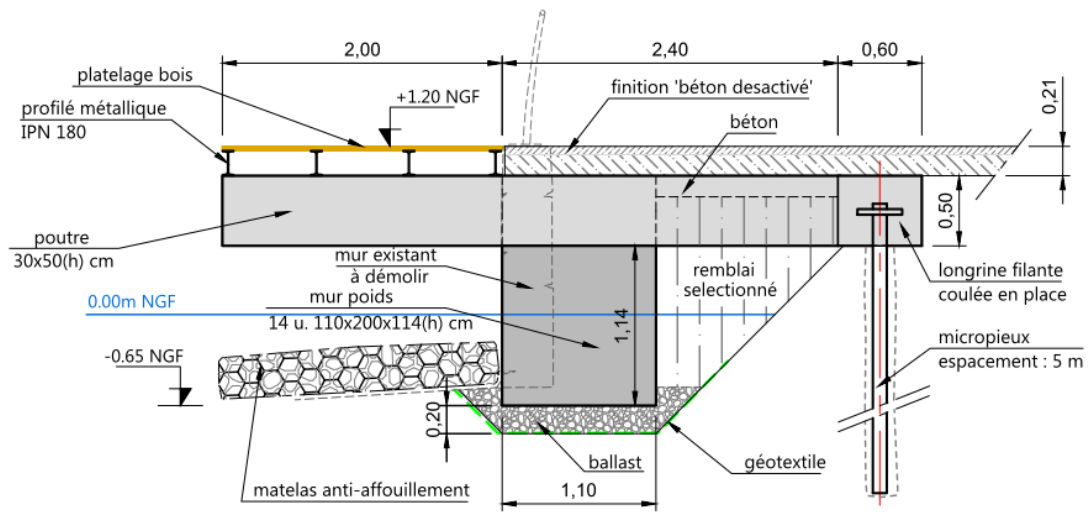
La zone d'accueil sera augmentée vers le large par la création d'une passerelle en porte à faux de 2 mètres au-dessus de la mer. Cette passerelle aura la même finition en platelage que les pontons et reposera sur des consoles métalliques fixées au scellement chimique dans le nouveau mur.

Un dispositif anti-affouillement sera mis en place en pied d'ouvrage.

- ⇒ emprise sur D.P.M. actuelle : 170 m² ;
- ⇒ emprise sur D.P.M. projetée de la surface de quai revêtue en béton désactivé : 290 m² ;
- ⇒ emprise sur D.P.M. projetée de la passerelle en porte à faux : 56,4 m² ;
- ⇒ emprise totale sur D.P.M. projetée : 346,4 m².



Vue en plan quai d'accueil

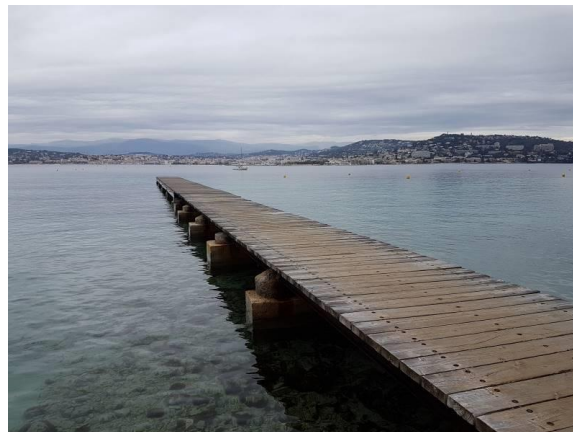


Coupe type quai d'accueil

2.1.6 – Ouvrage n° 4 de la commune :

L'apponement n° 4, dit de la commune a fait l'objet de travaux de réparation et de confortement en 2010. Marché de travaux notifié le 17 juin 2010 à la société TECH OFF SHORE – Montant des travaux : 144 900 €HT. Descriptif des travaux réalisés :

- pour le tronçon 2 (au large) : enlèvement et évacuation des travées béton, confortement des fondations et chevêtres, remplacement des travées par des éléments aluminium, mise en place de platelage bois ;
- pour le tronçon 1 : dépose des platelages bois existants, décapage des supports métalliques et leur peinture, confortement des fondations, réalignement des appuis et pose du platelage bois.



Ce ponton permanent est utilisé toute l'année par les plaisanciers et permet ainsi de réguler le trafic. Il peut accueillir jusqu'à 10 embarcations. Les saisonniers du service Littoral et Maritime de la Mairie de Cannes effectuent des relevés journaliers en période estivale des noms et immatriculations des navires de plaisance pour contrôler le respect des 6h d'amarrage. Les agents maritimes effectuent les mêmes contrôles hors période estivale.

Longueur de l'ouvrage : 53 m (avec l'atterrage en béton)

Largeur de l'ouvrage : environ 2,25 m

⇒ emprise sur D.P.M. : 120,55 m²

2.1.7 – Ouvrage n° 5 des lentisques :

Compte tenu de l'état de péril imminent relevé en 2008 sur cet ouvrage, un arrêté d'interdiction d'usage a été pris puis le ponton a été démolé en 2009 et remplacé par un ponton flottant provisoire pour les saisons estivales.

Le ponton flottant est mis en place chaque année en début de saison au mois de mai et retiré en septembre.

Il permet de diversifier l'offre d'accostage pour les petites embarcations. Il est notamment utilisé par la clientèle du restaurant L'Éscale. Il peut accueillir jusqu'à 5 embarcations de type annexes de bateaux et zodiacs. La mise en place du ponton est contrôlée par les agents maritimes en début de saison estivale et les saisonniers du service Littoral et Maritime effectuent des relevés journaliers des noms et immatriculations des navires de plaisances pour contrôler le respect des 6h d'amarrage.

Il ne nécessite pas de travaux dans l'immédiat.

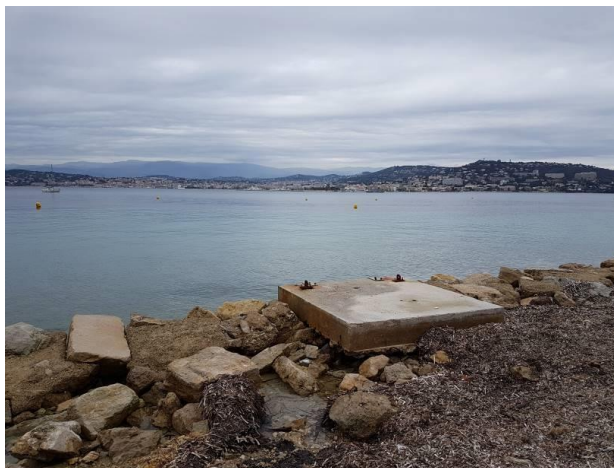
Longueur du ponton flottant: 14 m (avec l'atterrage en béton)

Largeur : 2,50 m

⇒ emprise sur D.P.M. structure provisoire : 30 m² ;

⇒ emprise sur D.P.M. structure permanente (atterrage) : 5 m² ;

⇒ emprise totale sur D.P.M. : 35 m².



2.1.8 – Ouvrage n° 6 de la Douane (à supprimer) :

Compte tenu de l'état de péril imminent relevé en 2008 sur cet ouvrage, un arrêté d'interdiction d'usage a été pris. L'arrêté n'étant pas respecté et à la suite des dégradations successives des coups de mer, le ponton 6 a été démolé en 2015.

L'atterrage béton n'ayant plus d'utilité est à démolir.

⇒ emprise actuelle sur D.P.M. structure permanente (atterrage) : 18 m² ;

⇒ emprise après travaux : 0 m².



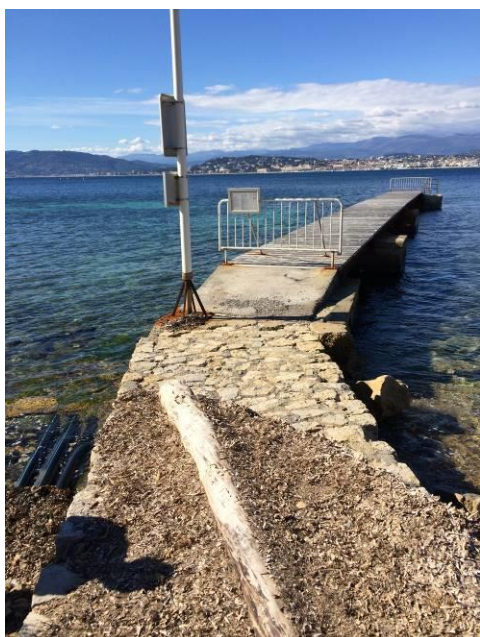
2.1.9 – Ouvrage n° 7 Ouest chantier naval :

Appontement situé à l'Ouest du chantier naval, dont l'extrémité s'est en partie effondrée. Compte tenu de l'état de péril imminent que représentait cet ouvrage, un arrêté d'interdiction d'usage a été pris en 2004. Les relevés effectués avant cette date attestent que l'emprise du ponton s'élevait, à l'époque, à 161,54 m². A ce jour, malgré l'effondrement, l'emprise actuelle reste de 161,54 m² car l'extrémité du ponton est immergée et doit, de ce fait, être comptabilisée.

Compte tenu de sa situation avec un accès direct vers le fort, et des réflexions en cours sur le plan de gestion de l'île, une éventuelle reconstruction de ce ponton pourrait à terme être envisagée, pour permettre de réguler le trafic maritime et de diversifier l'offre d'accostage.

Aussi, il est proposé de maintenir, dans la concession, l'emprise sur le D.P.M. relevée avant 2004 s'élevant à 161,54 m² et de procéder, dans un premier temps, pour des questions de sécurité, à la démolition de ce ponton. La date de démolition prévisionnelle est fixée en 2022.

- ⇒ emprise actuelle sur D.P.M. partie émergée : 115 m² ;
- ⇒ emprise actuelle sur D.P.M. partie immergée : 46,54 m² ;
- ⇒ emprise totale sur D.P.M. actuelle : 161,54 m² ;
- ⇒ emprise projetée maintenue sur D.P.M. : 161,54 m².



2.1.10 – Ouvrage n° 8 débarcadère de la Guérite :

Ouvrage d'accostage ouvert à tous, utilisé notamment pour l'embarquement et le débarquement des visiteurs de l'île, des clients des exploitants et des marchandises pour les activités professionnelles du secteur.

⇒ emprise sur le D.P.M. : 73,19 m²



2.1.11 – Ouvrage n° 9 débarcadère du Grand Jardin (à supprimer) :

Ouvrage vétuste ne permettant plus l'accostage des navires.

Présence de haut-fond à proximité présentant un risque pour les navires en approche du débarcadère.

Proposition de démolition complète de cet ouvrage en 2022.

⇒ emprise sur le D.P.M. actuelle : 32,74 m² ;

⇒ emprise après travaux : 0 m².



3 – SYNTHÈSE DES OUVRAGES

		Action - Proposition	Estimation € TTC	Emprise sur le D.P.M. actuelle	Emprise sur D.P.M. à l'issue des travaux
1 – Base Florence Arthaud	Remise en état en 2008	Pas de travaux		67 m ²	67 m ²
2 – Service des îles		Démolition partielle du ponton en fin d'année 2020 Installation provisoire d'un ponton flottant pour la saison estivale 2021 Démolition complète / Reconstruction intersaison 2021-2022	735 000	232 m ²	242 m ²
3 – Saint Anne		Démolition / Reconstruction intersaison 2022-2023	1 218 000	345 m ²	323 m ²
3bis – Débarcadère		Démolition / Reconstruction intersaison 2022-2023	312 000	46 m ²	70 m ²
3ter – Quai d'accueil		Démolition / Reconstruction intersaison 2021-2022	375 000	170 m ²	346,4 m ²
4 – La Commune	Remise en état en 2010	Pas de travaux		120,55 m ²	120,55 m ²
5 – Les Lentisques	Démoli en 2009 – ponton flottant saisonnier	Pas de travaux		5 m ² hors période estivale (atterrage) 35 m ² en période estivale	35 m ²
6 – La douane		Démolition de l'atterrage béton en 2022	A définir	18 m ²	0 m ²
7 – Chantier Naval	Effondrement partiel de l'ouvrage - interdit d'accès	Démolition complète en 2022 et éventuelle reconstruction en conservant l'emprise relevée avant l'effondrement partiel	A définir	161,54 m ²	161,54 m ²
8 – La Guérite		Pas de travaux		73,19 m ²	73,19 m ²
9 – Le Grand Jardin		Démolition complète en 2022	A définir	32,74 m ²	0 m ²
Total			2 640 000 €TTC	1 301,02 m²	1 438,68 m²